

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Croix Valmer

Par arrêté n°2024_93 en date du 17 décembre 2024, le Maire de la commune de La Croix Valmer a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

L'enquête se déroulera en Mairie de La Croix Valmer

du lundi 20 janvier 2025 à 9 h au mercredi 19 février 2025 à 16 h 30.

Le dossier d'enquête publique est consultable :

- En mairie de La Croix Valmer : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h30
le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 ;
- Sur un poste informatique comprenant le dossier d'enquête publique mis à disposition du public à la mairie de La Croix Valmer ;
- Sur le site internet de la commune : <https://www.lacroixvalmer.fr/Habitat-et-Urbanisme> ;
- Sur la plateforme dédiée: <https://www.registre-dematerialise.fr/5884>.

Chacun pourra consigner ses observations :

- Soit en les consignant sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la mairie ;
- Soit en les adressant par courrier postal à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie, sise 102 rue Louis Martin à 83 420 LA CROIX VALMER ;
- Soit sur un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5884>.

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-5884@registre-dematerialise.fr.

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5884> et donc consultables par tous.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public à la mairie aux jours et aux horaires suivants :

- 20/01/25 de 9h à 12h30 ;
- 28/01/25 de 13h à 16h30 ;
- 01/02/25 de 9h à 12h30 ;
- 06/02/25 de 13h à 16h30 ;
- 19/02/25 de 13h à 16h30.

Les caractéristiques principales du projet de révision du PLU sont :

- Définition des périmètres des fenêtres de constructibilité autour des habitations existantes sur les terrains classés en EBC ;
- Mise en compatibilité des documents au regard des dernières évolutions législatives et réglementaires ;
- Déclassement d'EBC par une mise en compatibilité avec la destination du zonage ;
- Corrections de scories du règlement ;
- Réflexion sur l'aménagement du centre urbain du village ;
- Mise en cohérence du PLU avec le schéma d'aménagement de Pardigon ;
- Ajustement des zonages recouvrant les parties du rivage où sont admis les établissements de plage ;
- Modification du zonage de la déchetterie ;
- Définition d'un lieu d'implantation pour un nouveau cimetière ;
- Mise à jour des coupures d'urbanisation, notamment celle concernant le site du Vergeron permettant une compatibilité entre le PLU révisé et le SCOT du Golfe de Saint Tropez.

Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête :

Cette enquête publique a pour objet de permettre à la population et à toutes personnes intéressées d'examiner le projet de révision du PLU et de formuler des remarques et observations préalablement à l'approbation du document.

À l'issue de cette enquête, le Conseil municipal pourra approuver la révision du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du Commissaire Enquêteur.

Modalités relatives à l'enquête :

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées par courrier, auprès de Monsieur Bernard JOBERT, Maire de La Croix Valmer, 102 Rue Louis Martin, 83 420 LA CROIX VALMER, par téléphone au 04 94 55 13 13 ou auprès de la responsable du service urbanisme Madame Cécile MARENGO : cecile.marengo@lacroixvalmer.fr.

Monsieur **Jean-Loup BACHET** a été désigné commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal administratif de Toulon par décision n°E24000067 /83 en date du 04/11/2024.

À l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur, qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Maire de la commune de La Croix Valmer le dossier avec son rapport, ses conclusions et avis motivés.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site internet suivant : <https://www.lacroixvalmer.fr> et ce pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.